

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 ;
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ;
3. AFFECTATION DU RESULTAT ;
4. ALSH ETE 2024 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES ANIMATEURS ;
5. ALSH ETE 2024 – TARIFS SEJOUR CAMPING ;
6. TARIF PHOTOCOPIES ;
7. CREATION PARKING RUE DE L’EGLISE – FONDS DE CONCOURS CA2C ;
8. CONSTRUCTION SALLE MULTISPORT – AUTORISATION DE PROGRAMME ;
9. CONSTRUCTION SALLE MULTISPORT – ETUDE IMPACT PLURIANNUEL SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ;
10. CONSTRUCTION SALLE MULTISPORT – DEMANDE DE SUBVENTION EQUIPEMENTS SPORTIFS HAUTS-DE-FRANCE ;
11. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES ;
12. VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS ;
13. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ;
14. BUDGET PRIMITIF 2024 ;
15. PARC EOLIEN ST AUBERT – AVIS ;
16. RENOUVELLEMENT CONVENTION MISE A DISPOSITION AGENT CDG59 MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES ;
17. CREATION ZONE BLEUE RUE DU 19 MARS 1962 ;
18. DENOMINATION VOIE PUBLIQUE DU FUTUR QUARTIER (PLU) ;
19. ELECTION D’UN MEMBRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE ;
20. QUESTIONS DIVERSES

L’an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 19 heures, le conseil municipal s’est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
POTIEZ André	x		
BROUETTE Véronique	x		
CARREZ Danièle		x	POTIEZ André
GODDYN Nicolas		x	DA COSTA Augusto
LEDUC Jean	x		
AUBLIN Yolande		x	
CARLIER Benoît	x		
LAPOINTE Christiane		x	LEMAIRE Marie-Paule
DOUAY Robert	x		
LEPREUX Audrey	x		
DHAUSSY Jérôme		x	
QUENNESSON Gérard	x		
SOLARCZYK Christelle	x		
ETHUIN Marie		x	QUENNESSON Gérard
COMBERTON Marie-Christine	x		

Secrétaire de séance : Augusto DA COSTA

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05/02/2024 n’appelle aucune observation.

Lecture des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation :

- DE 2024-01 : Lancement d'une consultation pour la désignation d'un cabinet ou d'un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de construction d'une salle multisport. ;
- DE 2024-02 : avenant au marché relatif aux travaux de transformation d'un presbytère pour le centre de loisirs, la périscolaire et les associations pour le lot gros œuvre et VRD, plus-value pour un montant de 15 667.74 € H.T ;
- DE2024-03 : avenant au marché relatif aux travaux de transformation d'un presbytère pour le centre de loisirs, la périscolaire et les associations pour le lot aménagements intérieurs, plus-value d'un montant de 2 956.36 € H.T ;
- DE 2024-04 : avenant au marché relatif aux travaux de transformation d'un presbytère pour le centre de loisirs, la périscolaire et les associations pour le lot électricité, plus-value d'un montant de 1 608.00 € H.T ;
- DE 2024-05 : avenant au marché relatif aux travaux de transformation d'un presbytère pour le centre de loisirs, la périscolaire et les associations pour le lot plomberie/sanitaires/climatisation/ventilation, plus-value d'un montant de 2 847.60 € H.T ;
- DE 2024- 06 : création parking rue de l'église, contrat de maîtrise d'œuvre avec ATC 59 de LIEU SAINT AMAND pour un montant de 3 500 € H.T ;
- DE 2024 – 07 : conclusion et signature consultation pour création parking rue de l'église avec LECLERCQ TP de SOLESMES pour un montant de 37 681.00 € H.T.

*Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition souhaite connaître le coût total des travaux du Presbytère ?
Monsieur Le Maire fait savoir que la demande de subvention portait sur environ 406 000 € de travaux et que ce montant n'a pas été atteint.*

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition s'interroge sur l'absence de toilettes au presbytère pour les petits ? Information qu'il lui a été rapportée.

Monsieur DA COSTA fait savoir que les sanitaires sont accessibles PMR comme le bâtiment et ne peuvent donc pas être modifiés. Il n'y avait pas la place pour créer des toilettes pour les petits, des accessoires pourront être achetés par la suite pour le rendre accessible aux petits si cela devient utile.

I – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023

Les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

POUR : 13

ABSTENTION : 4 (QUENESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, COMBERTON Marie-Christine)

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement :

Dépenses

Prévu :	1 550 419,00
Réalisé :	407 660,57
Reste à réaliser :	401 321,00

Recettes

Prévu :	1 550 419,00
Réalisé :	524 282,80
Reste à réaliser :	111 755,00

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	1 955 518,00
Réalisé :	971 159,89
Reste à réaliser :	0,00

Recettes

Prévu : 1 955 518,00
Réalisé : 1 932 855,05
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 116 622,23
Fonctionnement : 961 695,16
Résultat global : 1 078 317,39

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition constate que le prix de location des salles a augmenté de 40% suite à l'augmentation de l'énergie. Or, les prix n'ont pas explosé.

Monsieur Le Maire fait savoir qu'il a été voté 50 € supplémentaire pour les locations entre Octobre et Avril.

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition fait remarquer que la compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation était prévue à 39784€ et on a reçu 923€

Monsieur Le Maire répond : Cela est dû au changement de statut des logements vacants, les montants sont ceux perçus et ne sont pas modifiés par la commune. Les chiffres sont conformes aux comptes de gestion (après vérification « pas de compensation au titre des exonération de la T.H 2023 à percevoir », les 923 € encaissés sont de la compensation exonération T.F.P.B 2023).

Monsieur Le Maire quitte la séance pour le vote.

Sous la présidence de Mme LEMAIRE Marie-Paule,

POUR : 13

ABSTENTION : 4 (QUENESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, COMBERTON Marie-Christine).

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 198 983,60
- un excédent reporté de : 762 711,56

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 961 695,16
- un excédent d'investissement de : 116 622,23
- un déficit des restes à réaliser de : 289 566,00

Soit un besoin de financement de : 172 943,77

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 est affecté comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 961 695,16
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 172 943,77
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 788 751,39
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 116 622,23

POUR : 13

ABSTENTION : 4 (QUENESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, COMBERTON Marie-Christine).

IV - ALSH ETE 2024 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES ANIMATEURS

Ouverture du centre de loisirs du 8 juillet 2024 au 26/07/2024 aux enfants nés entre 2009 et 2021

Recrutement selon les effectifs :

* du 8 juillet 2024 au 29 juillet 2024 :

- 1 directeur adjoint, sa rémunération sera celle d'un animateur principal de 2ème classe à temps complet au 5ème échelon de l'échelle C2.

- des animateurs diplômés, leurs rémunérations seront celle d'un adjoint d'animation à temps complet au 1er échelon de l'échelle C1.

* du 8 juillet 2024 au 26 juillet 2024 :

- des animateurs stagiaires, leurs rémunérations seront celle d'un adjoint d'animation à temps complet au 1er échelon de l'échelle C1.

- l'agent de service, sa rémunération sera celle d'un adjoint technique territorial à temps non complet 18/35ème, au 1er échelon de l'échelle C1.

La direction sera assurée par l'agent d'animation en poste.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V - ALSH ETE 2024 – TARIFS SEJOUR CAMPING

SEMAINE	ENFANTS DE ST HILAIRE ENFANTS EXTERIEURS SCOLARISES A ST HILAIRE					ENFANTS DE L'EXTERIEUR				
	QF 0 A 369	QF 370 A 499	QF 500 A 700	QF 701 A 800	QF + 801	QF 0 A 369	QF 370 A 499	QF 500 A 700	QF 701 A 800	QF + 801
1EME SEMAINE :5 JOURS	8.00	32.15	35.00	38.00	40.00	10.00	78.25	85.00	92.50	97.50
2EME SEMAINE : 5 JOURS	8,00	32,15	35,00	38,00	40,00	10,00	78,25	85,00	92,50	97,50
2EME SEMAINE : 5 J + CAMPING	68.00	92.15	95.00	98.00	100.00	70.00	138.25	145.00	152.50	157.50
3EME SEMAINE : 5 JOURS	8,00	32,15	35,00	38,00	40,00	10,00	78,25	85,00	92,50	97,50
TOTAL SEJOUR	24.00	96.45	105.00	114.00	120.00	30.00	234.75	255.00	277.50	292.50
TOTAL SEJOUR + CAMPING	84.00	156.45	165.00	174.00	180.00	90.00	294.75	315.00	337.50	352.50

Augmentation du coût de la semaine camping

ADOPTE A L'UNANIMITE

VI - TARIF PHOTOCOPIE

Fixé à 0.05 € par délibération en date du 22/01/20215, le tarif de la photocopie passe à 0.10 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII – CREATION PARKING RUE DE L'EGLISE – FONDS DE CONCOURS CA2C

Demande d'autorisation à réaliser une demande de fond de concours auprès de la CA2C pour un montant de 15 000 € pour les travaux de création d'un parking rue de l'église.

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition s'interroge sur le nombre de places prévu.

Monsieur DA COSTA prend la parole et annonce 18 places dont 2 avec une borne de recharge pour véhicule électrique financée par le SIDE C

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII - CONSTRUCTION SALLE MULTISPORT – AUTORISATION DE PROGRAMME

La salle multisport accueillera les enfants des écoles, les associations sportives, les personnes de St Hilaire qui se déplacent à l'extérieur de la commune pour pratiquer leur sport favori.

Une autorisation de programme et une répartition des crédits de paiement tels que définis dans le tableau, ci-dessous seront mises en place au BP 2024 :

N°AP/CP	INTITULE	AP TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026
202401	CONSTRUCTION SALLE MULTISPORT	2 400 000 €	500 000 €	1 600 000 €	300 000 €
RECETTES	Autofinancement/emprunt/ FCTVA/ subventions				
2 400 000 €	2 400 000 €				

Monsieur QUENNESSON, conseiller de l'opposition trouve excessif le nombre de bâtiments que compte la commune, il aurait été plus intéressant de faire une salle Polyvalente comme la salle de Quiévy et y accueillir les centres de loisirs.

Monsieur le Maire rétorque que La salle de Quiévy a coûté 3 500 00 0€ et n'est pas homologuée pour les sports en compétition, ce que souhaite atteindre la commune, des compétitions au niveau départemental. Il s'agit d'investissements intelligents et réfléchis et sans augmenter les impôts. Le village est satisfait de ce qui est fait sur la commune.

POUR : 13

ABSTENTION : 4 (QUENNESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, COMBERTON Marie-Christine)

IX - CONSTRUCTION SALLE MULTISPORT – ETUDE IMPACT PLURIANNUEL SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire indique que la loi du 7 août 2015 (« loi NOTRe ») a rendu obligatoire une étude d'impact pluriannuel des gros investissements engagés par les collectivités.

Considérant que le montant de l'investissement projeté dépasse le seuil fixé par le décret susnommé à 150 % des recettes réelles de fonctionnement pour les collectivités de la taille de SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI.

De cette étude, il ressort que la charge nette de cette opération est estimée à 47 750 € environ chaque année ce qui représenterait + 4.65 % des dépenses réelles totales de fonctionnement du budget 2024 (année de référence).

Quel sera le coût de l'emprunt sur 30 ans envisagé dans l'étude, s'interroge Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition.

Monsieur Le Maire ne peut répondre. L'emprunt n'étant pas souscrit, le coût ne peut être chiffré.

POUR : 13

ABSTENTION : 4 (QUENNESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, COMBERTON Marie-Christine)

X – CONSTRUCTION SALLE MULTISPORT – DEMANDE DE SUBVENTION EQUIPEMENTS SPORTIFS HAUTS-DE-FRANCE

Autorisation à Mr le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région des Hauts de France.

POUR : 13

ABSTENTION : 4 (QUENNESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, COMBERTON Marie-Christine)

XI – VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Mr le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2023 et ainsi de les porter à :

TH : 12.57 %

TFB : 37.67. %

TFPNB : 55.42 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII - VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

AFN	250,00
APESH	550,00
FITNESS HILAIRIEN MIXTE	450,00
LES BLACK LEATHERS	250,00
CLUB DES LOISIRS	250,00
CLISH	100,00
COMITE DES FETES	600,00

COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	620,00
FOOTBALL CLUB HILAIRIEN	1 200,00
L'ATELIER DES HORTENSIAS	70,00
L'HILAIRIENNE	100,00
LA CLE DE SOL	2 300,00
LE SPORT CITOYEN	100,00
LES Z'AMIS DU SQUARE	300,00
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE MIXTE	3 200,00
<i>VOYAGE DE FIN D'ANNEE</i>	
STE COLOMBOPHILE "LES AMIS REUNIS"	200,00
LES AMIS CHASSEURS	250,00
TEMPS'DANSE - COMEDIE MUSICALE	1 100,00
TENNIS DE TABLE HILAIRIEN	1 000,00

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition constate une baisse de la subvention accordée au TTH.

Monsieur Le Maire fait savoir qu'il s'agit d'une demande du Président du TTH d'avoir une avance de 500 € de sa subvention 2024 en 2023.

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition rétorque qu'au vu du passage en régional du club, les 500 € pourraient leur être offert.

Monsieur Le Maire réplique que le dossier de demande de subvention reste incomplet à ce jour, qu'il attend son budget et que le président bénéficie de ce fait de plus de sponsors. Aucune demande n'a été formulée et déposée.

POUR : 13

ABSTENTION : 4 (QUENESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, COMBERTON Marie-Christine)

XIII – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Autorisation à Mr le Maire de verser d'une subvention exceptionnelle de 1 200 € au Comité de Jumelage de Caudry dans le cadre des festivités organisées pour la commémoration du 80ème anniversaire de la libération. Les festivités débiteront le 08/09/2024 à 10 H à St Hilaire lez Cambrai avec :

Levé de drapeau au monument aux morts ;

Participation de la Clé de sol, des enfants de l'école primaire ;

Présence du 6^{ème} Cuirassiers ;

Défilé de véhicules militaires ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

XIV– BUDGET PRIMITIF 2024

Communication aux élus de l'état annuel des indemnités des élus municipaux pour 2023.

Les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 sont :

Investissement

Dépenses : 1 398 400,00

Recettes : 1 687 966,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 990 090,00

Recettes : 1 990 090,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 799 721,00 (dont 401 321,00 de RAR)

Recettes : 1 799 721,00 (dont 111 755,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 990 090,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 990 090,00 (dont 0,00 de RAR)

POUR : 13

ABSTENTION : 4 (QUENNESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, COMBERTON Marie-Christine)

XV – PARC FOLIEN SAINT AUBERT – AVIS

Le sujet a été traité en 2023 en réunion de conseil – pas de vote.

XVI – RENOUELEMENT CONVENTION MISE A DISPOSITION AGENT CDG59 MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

La commune est actuellement accompagnée par la cellule RGPD du service CRE@TIC du CDG 59 dans le cadre d'une convention dite de mise à disposition d'un agent du CDG 59 pour une mission de délégué à la protection des données. Autorisation est donnée à Mr le Maire pour signer le renouvellement de cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XVII – CREATION ZONE BLEUE RUE DU 19 MARS 1962

Cette zone sera réglementée par l'apposition d'un disque européen de stationnement « zone bleue » et sera d'une durée maximale de 1h30. Il sera proposé aux riverains de la rue une carte spécifique par foyer et par véhicule qui leur permettra de s'affranchir de la zone bleue et de pouvoir ainsi se stationner sans limite de temps. Les professionnels en possession d'un caducée bénéficieront des mêmes avantages que les riverains et seront dispensés de cette carte.

Une amende pénale de 35 € sera appliquée aux contrevenants selon la législation en vigueur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XVIII – DENOMINATION VOIE PUBLIQUE DU FUTUR QUARTIER (PLU)

La voie publique du futur quartier proposé au PLU se nommera : Rue des alouettes

ADOPTE A L'UNANIMITE

XIX– ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la démission de Madame BASQUIN Danièle, sont désignés pour représenter la Commune au Conseil d'administration du C.C.A.S. St Hilaire lez Cambrai les 7 administrateurs suivants :

- LEMAIRE Marie-Paule
- CARREZ Danièle
- LAPOINTE Christiane
- POTIEZ André
- BROUETTE Véronique
- DOUAY Robert
- LEPREUX Audrey

ADOPTE A L'UNANIMITE

XX – QUESTIONS DIVERSES

La friterie installée le mercredi soir, sur la place, sera également présente le vendredi. Un contact sera pris par l'installateur auprès de la boulangerie pour la fourniture du pain le vendredi.

Séance levée à 21 H 08.

Vu le Maire.